

---

**Avis aux personnes intéressées par une consultation publique sur un projet de règlement modifiant le règlement de zonage**

Lors d'une séance tenue le 2 décembre 2024, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro RRU2-68-2024 intitulé : **Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins d'interdire certains usages commerciaux en bordure des rues Notre-Dame et Saint-Antoine Nord.**

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 janvier 2025 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville situé au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie. Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée à cette fin expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement a pour effet d'interdire, dans les zones C-77, C-94, C-109, C-156, C-169 et C-191, les usages liés aux véhicules motorisés suivants :

- Vente de pneus, batteries et accessoires
- Vente d'embarcations et d'accessoires
- Vente de pièces d'auto et d'accessoires usagés
- Vente de motos, motoneiges et accessoires
- Vente de tondeuses, souffleuses et accessoires
- Service de location d'embarcations nautiques
- Lave-autos
- Centre de vérification technique d'automobiles et d'estimation
- Service de remplacement de pièces et d'accessoires auto
- Service de traitement pour automobiles (antirouille, etc.)
- Service de réparation et de remplacement de pneus.

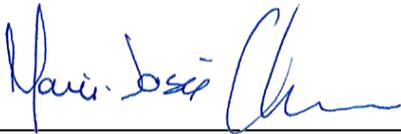
Lesdites zones se situent dans la partie urbanisée des rues Notre-Dame et Saint-Antoine Nord.

Le projet de règlement a également pour effet d'interdire, dans la zone C-111, qui englobe les propriétés bordant la rue Saint-Antoine Nord, entre les rues du Tricentenaire et Jolibourg, la vente et la location d'embarcations nautiques.

Le projet de règlement ainsi que le plan de zonage peuvent être consultés au bureau de la soussignée à l'Hôtel de Ville, aux heures normales de bureau ainsi que sur le [site Internet de la Ville](#).

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 3 décembre 2024



---

Marie-Josée Charron, greffière